



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Nom MOULE LIQUIDE 5 SHORE A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description/Utilisation CAOUTCHOUC POUR MOULES

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise Résine Pro srl
Adresse Via 25 Avril zi snc
Localité et État 19021, Arcole (Canton SP)
Italie
tél. +39 0187 955108

e-mail de la personne compétente,
responsable de la fiche de données de sécurité

info@resinpro.it

date de mise sur le marché : Résine Pro srl

1.4. Numéro d'urgence

Pour informations urgentes veuillez contacter Principaux numéros de téléphone Centres antipoison italiens (ouverts 24h/24)
Centre Anti-poisons de Pavie tél. 0382 24444 (CAV Centre National de
Informations toxicologiques - Pavie)
Centre Antipoison de Milan tél. 0266101029 (Hôpital CAV Niguarda Ca' Granda
- Milan)
Centre Contrôle antipoison de Bergame tél. 800 883300 (CAV Hôpital Az. Pape Jean
XXII - Bergame)
Centre Antipoison de Florence tél. 055 7947819 (Hôpital CAV Careggi - Florence)
Centre Antipoison de Rome tél. 06 3054343 (CAV Policlinique Gemelli -
Rome) Centre antipoison de Rome tél. 06 49978000 (CAV
Policlinico Umberto I - Rome) Centre Contrôle antipoison de Naples tél. 081
7472870 (Hôpital CAV Cardarelli - Naples) Centre antipoison de Foggia tél.
0881-732326 (CAV Az. Osp. Univ. Foggia)

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification d'une substance ou d'un mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Le produit contient cependant des substances dangereuses dans des concentrations telles qu'elles doivent être déclarées dans la section n.3 et nécessite une fiche de données de sécurité contenant des informations adéquates, conformément au règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

Classification et panneaux d'avertissement : --

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage des dangers conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et ajustements

ultérieurs. Pictogrammes de danger : --

Avertissements: --

Mentions de danger :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EPY 9.1.12 - FDS 1003

Utilisations non recommandées

CONTACT AVEC LA NOURRITURE



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 2. Identification des dangers / >>

Conseils de précaution : --

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1 %.

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contient:

Identification.	Conc. %.	Classification 1272/2008 (CLP).
ALKYLÉ LINÉAIRE		
CAS. 67774-74-7	1 à 5	Attendez. Toxique. 1H304, EUH066
IL Y A. 267-051-0		
INDICE.		
Numéro d'enregistrement 01-2119489372-31-XXXX		

Remarque : valeur de plage supérieure exclue.

Le texte complet des indications de danger (H) est présenté dans la section 16 de la fiche.

SECTION 4. Mesures de premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX : Retirez toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant grand les paupières. Consultez un médecin si le problème persiste.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Douchez-vous immédiatement. Appelez immédiatement un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION : déplacer le sujet à l'air frais. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appelez immédiatement un médecin.

INGESTION : Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. N'administrez rien qui n'est pas expressément autorisé par votre médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et effets dus aux substances contenues, voir chap. 11.

4.3. Indication de tout besoin de soins médicaux immédiats et d'un traitement spécial.

Information non disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Lutte contre les incendies.

MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS

Les moyens d'extinction sont traditionnels : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. DES

MOYENS D'EXTINCTION INADAPTÉS

JET D'EAU.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. RISQUES DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Recommandations aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement complet de protection contre l'incendie. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions personnelles, dispositifs et procédures de protection en cas d'urgence.

Arrêtez la fuite s'il n'y a aucun danger.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour les travailleurs que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions environnementales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et les matériaux de confinement et d'assainissement.

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation suffisante de la zone affectée par la fuite. Vérifier les éventuelles incompatibilités du matériau du récipient dans la section 7. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Toute information concernant la protection individuelle et l'élimination est rapportée dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Manipulez le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Éviter de disperser le produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Conserver les récipients fermés, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Entreposer les contenants à l'écart de tout matériau incompatible, en vérifiant la section 10.

7.3. Utilisations finales particulières.

Information non disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Information non disponible.

8.2. Contrôles d'exposition.

Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation du lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace.

PROTECTION DES MAINS

Protégez vos mains avec des gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix final du matériau des gants de travail, les éléments suivants doivent être pris en compte : compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméation.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation car elle est imprévisible. Les gants ont une durée de port qui dépend de la durée et du mode d'utilisation.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité pour un usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Nous recommandons le port de lunettes de protection hermétiques (réf.

norme EN 166). PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la valeur seuil (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit est dépassée, il est recommandé de porter un masque avec un filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'usage. (réf. norme EN 14387). En cas de présence de gaz ou vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou vapeurs contenant des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être prévus.

Le recours à des moyens de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques adoptées ne suffisent pas à limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. Cependant, la protection offerte par les masques est limitée.

Dans le cas où la substance considérée est inodore ou que son seuil olfactif est supérieur à la TLV-TWA applicable et en cas d'urgence, porter un appareil respiratoire à air comprimé en circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou un appareil respiratoire autonome. air extérieur (réf. norme EN 138). Pour le bon choix d'appareil de protection respiratoire, se référer à la norme EN 529.



Resine Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle/ >>

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions provenant des processus de production, y compris celles provenant des équipements de ventilation, doivent être contrôlées afin de garantir le respect de la législation sur la protection de l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	liquide visqueux
Couleur	blanc
Odeur	Pasdisponible.
Seuil olfactif.	Pasdisponible.
pH.	Pasdisponible.
Point de fusion ou de congélation.	Pasdisponible.
Point d'ébullition initial.	Pasdisponible.
Plage d'ébullition.	Pasdisponible.
Point d'éclair.	> 60 °C.
Taux d'évaporation	Pasdisponible.
Inflammabilité des solides et des gaz	Pasdisponible.
Limiteune inflammabilité moindre.	Pasdisponible.
Limite supérieure d'inflammabilité.	Pasdisponible.
Limite inférieure d'explosivité.	Pasdisponible.
Limite supérieure d'explosivité.	Pasdisponible.
La pression de vapeur.	Pasdisponible.
Densité de vapeur	Pasdisponible.
Densité relative.	1 210 Kg/l
Solubilité	Pasdisponible.
Coefficient de partage:n-octanol/eau :	Pasdisponible.
La température d'auto-inflammation.	Pasdisponible.
Températurede décomposition.	Pasdisponible.
Viscosité	15 000 - 35 000 mPas
Propriétés explosives	Pasdisponible.
Propriétés oxydantes	Pasdisponible.

9.2. Plus d'information.

Résidu sec.	34,89 %
COV(Directive 2010/75/CE) :	0
COV (carbone volatil) :	0

SECTION 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de danger particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, des réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

10.4. Conditions à éviter.

Aucun en particulier. Respectez cependant les précautions d'usage concernant les produits chimiques.

10.5. Matériaux incompatibles.

Il n'existe aucune incompatibilité connue avec des substances, mélanges ou substances spécifiques susceptibles de produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Information non disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les éventuels risques sanitaires du produit ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères établis par la législation de référence pour la classification.

Tenez donc compte de la concentration des différentes substances dangereuses éventuellement mentionnées dans la section. 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 11. Informations toxicologiques...../ >>

ALKYLÉ LINÉAIRE
DL50 (Orale). > 2000mg/kg rat
DL50 (cutanée). > 2000mg/kg rat

SECTION 12. Informations écologiques.

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Information non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Information non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Information non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans des pourcentages supérieurs à 0,1 %.

12.6. Autres effets indésirables.

Information non disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Réutiliser si possible. Les résidus du produit en tant que tels doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une entreprise habilitée à gérer les déchets, dans le respect de la réglementation nationale et éventuellement locale.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour valorisation ou élimination conformément à la réglementation nationale en matière de gestion des déchets.

SECTION 14. Informations sur le transport.

14.1. Numéro ONU.

N'est pas applicable.

14.2. Nom d'expédition de l'ONU.

N'est pas applicable.

14.3. Classes de danger pour le transport.

N'est pas applicable.

14.4. Groupe d'emballage.

N'est pas applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement.

N'est pas applicable.

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs.

N'est pas applicable.



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 14. Informations d'expédition...../ >>

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC.

Informations non pertinentes.

SECTION 15. Informations réglementaires.

15.1. Normes et la législation en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.

Catégorie Seveso. Aucun.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006.
Aucun.

Substances figurant sur la liste candidate (article 59 REACH).

Aucun.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucun.

Substances soumises aux exigences de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucun.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam :

Aucun.

Substances soumises à la Convention de Stockholm :

Aucun.

Contrôles sanitaires.

Information non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été élaborée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. Autres informations.

Texte des mentions de danger (H) mentionnées dans les sections 2-3 de la fiche :

Attendez. Toxique. 1	Risque d'aspiration, catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement et des gerçures de la peau.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR : Accord Union européenne pour le transport de marchandises dangereuses par route
- NUMÉRO CAS : Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50 : Concentration qui donne effet à 50% de la population testée
- NUMÉRO CE : Numéro d'identification dans ESIS (archives européennes des substances existantes)
- CLP : Règlement CE 1272/2008
- DNEL : niveau dérivé sans effet
- EmS : programme d'urgence
- SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR : Réglementation pour le transport de marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50 : Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise à des tests
- IMDG : Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses
- OMI : Organisation maritime internationale
- NUMÉRO D'INDEX : Numéro d'identification à l'annexe VI du CLP
- CL50 : Concentration létale 50 %
- DL50 : dose mortelle 50 %
- VLEP : niveau d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique selon REACH
- PEC : Concentration environnementale prévisible
- PEL : niveau d'exposition prévisible
- PNEC : concentration prévue sans effet
- REACH : Règlement CE 1907/2006



Resin Pro srl

LIQUID MOLD 5 SHORE A

Revue n.3
Date de révision
27/09/2017 Imprimé le
27/09/2017 Page n. 1 / 7

SECTION 16. Autres informations. / >>

- RID : Règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par train
- TLV : Valeur limite seuil
- PLAFOND TLV : Concentration quine doit pas être dépassée pendant toute période d'exposition professionnelle.
- TWA STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : Limite d'exposition moyenne pondérée
- COV : Composé organique volatil
- vPvB : Très persistant et très bioaccumulable selon REACH
- WGK : Classe de danger aquatique (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)

- L'indice Merck. - 10ème édition
- Manipulation de la sécurité chimique
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty - Hygiène Industrielle et Toxicologie
- NI Sax-Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
- Site Web de l'Agence ECHA

Remarque à l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit ne relevant pas de notre contrôle direct, il appartient à l'utilisateur de respecter sous sa propre responsabilité les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.

Fournir une formation adéquate au personnel responsable de l'utilisation des produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes :

02 / 03 / 08 / 11 / 12 / 16.

